

Membres En exercice :	23
Présents :	14
Absents :	9
Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

DE00013.03-2024
République Française
Département de l'Isère

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 038-200063964-20240321-DE00013_03_24-BF

Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le 21 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 mars 2024

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Fabienne DUPUY, Sylvie MONTERO, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Sophie DE ARAUJO, Chloé VIAL.

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Guillaume LIAUZUN (pouvoir à V. GROS), Alexandre BOITTIAUX (pouvoir à M SANDRIN), Dimitri CASTELANT (pouvoir à S. MONTERO), Laurent BUISSON (pouvoir à G. PINET)

Absents : Mesdames, Messieurs : Bruno GENEVAY Marilyn SERRANO Cédric THIEVENAZ, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO.

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal désigne M Vincent LIENARD 1^{er} adjoint pour présider la séance en son absence, conformément à la réglementation en vigueur.

M Vincent LIENARD présente les grandes lignes du compte administratif 2023 du budget général de la commune dont le conseil municipal lui a confié l'exécution :

Section de fonctionnement :

- Dépenses.....	-	1 212 798.98€	
- Recettes	+	1 521 536.20€	
- Excédent		308 737.22€	
- Excédent de fonctionnement antérieur :		497 028.14€	
- Résultat Excédentaire de fonctionnement 2023.....			805 765.36€

Section d'investissement :

- Dépenses	-	692 802.55€	
- Recettes	+	231 027.85€	
- Déficit		461 774.70€	
- Excédent reporté cumulé.....		440 139.86€	
- Résultat déficitaire d'investissement 2023			- 21 634.84€

EXCEDENT GLOBAL DE CLÔTURE 2023 : 784 130.52€

M Vincent LIENARD, après avoir procédé à l'exposé des résultats du compte administratif 2023 procède au vote du compte administratif 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'adopter le compte administratif présenté.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 038-200063964-20240321-DE00013_03_24-BF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

- après s'être fait présenter les résultats du compte administratif 2023 de la commune d'ARANDON-PASSINS,
APPROUVE et ADOPTE, à l'unanimité le compte administratif 2023 tel qu'il vient d'être présenté.

Dit que cette délibération sera transmise à la sous-préfecture ainsi qu'à Monsieur le Responsable du SGC de la Tour du Pin.

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
SANDRIN Maria,

